

Etude de faisabilité : plateforme stockage-séchage bois

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la Communauté de Communes ci-après dénommée :

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB)
101, place du Triangle de l'Amitié
74400 CHAMONIX -MONT- BLANC

La personne habilitée à signer le présent marché est le Président de CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ou le vice-Président délégué.

Responsable technique :

Corinne SALTZMANN

Responsable projets Plan Climat, Ecotourisme et Développement Durable

Tél. : 04 50 54 39 76 - Mèl : corinne.saltzmann@cc-valleedechamonixmb.fr

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans un contexte avéré d'épuisement des ressources naturelles et de changements climatiques, les membres du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC), se sont entendus sur la nécessité de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. La France s'est conformée à cet objectif dans le cadre de son Plan Climat National adopté en 2004 et de la loi POPE (2005).

Les travaux issus du Grenelle de l'Environnement ont mis en évidence le rôle central des collectivités territoriales dans l'atteinte de ces objectifs. Par l'exercice de leurs compétences directes et indirectes, celles-ci peuvent en effet agir sur la réduction de 12 à 50% des émissions de gaz à effet de serre.

Conscients de ces enjeux, les élus de la CCVCMB ont validé la nécessité de mettre en place un **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) et de signer la **Convention des Maires** (20 avril 2010) par laquelle ils s'engagent à atteindre les « 3X20 » d'ici 2020 :

- Réduire de 20% les consommations d'énergie du territoire
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Augmenter de 20% la part des énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre que le développement de la filière bois-énergie est apparu comme une priorité.

Une première étude menée sur la ressource ligneuse disponible sur le territoire de la CCVCMB, met en évidence des potentiels d'exploitation intéressants. Parallèlement, plusieurs projets de chaudières à bois collectives (plaquettes forestières) sont déjà en cours de réalisation sur le terri-

toire dont une est déjà en fonctionnement sur la commune de Vallorcine. L'objectif est d'alimenter ces installations avec du bois d'origine local ce qui permettrait de développer l'économie et l'emploi local tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements du combustible.

A cette fin une plateforme de stockage et séchage du bois plaquettes doit être créée dans ou à proximité de la vallée.

C'est l'objet de la présente étude qui devra confirmer la faisabilité technique et la viabilité économique d'une telle installation.

Afin d'apporter une réponse complète à cette question, il est apparu nécessaire d'envisager les potentiels bois-énergie à une échelle plus large. C'est pourquoi, la CCVCMB a attendu que les réflexions portées dans le cadre de la Charte Forestière du Syndicat Mixte pays du Mont-Blanc (SM PMB) aboutissent (voir ci-dessous).

Plus largement, l'action de la CCVCMB s'inscrit dans le cadre de différents programmes :

I.a.L e Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT EMB)

Cofinancé par les fonds européens de développement régional à travers le Programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2007-2013, le PIT EMB est un grand projet de territoire visant la mise en œuvre, sur la région transfrontalière de l'Espace Mont-Blanc, les bonnes pratiques du développement durable autour de six projets concrets et ambitieux.

Ainsi, le projet P2H3 « Mont-Blanc Villages durables » vise à préserver et gérer durablement les villages alpins à l'aide des technologies innovantes et d'énergies renouvelables. A ce titre, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a inscrit plusieurs actions en lien avec le Plan Climat Energie Territorial, dont la présente étude.

I.b. La Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc

La Charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc a été signée par les différents partenaires le 24 juin 2009 ; elle porte sur la période de 2009 /2014 et le Syndicat Mixte pays du Mont-Blanc (SM PMB) en assure l'animation.

La Charte identifie 4 enjeux autour des sujets de la forêt et du bois, dont l'enjeu B : « la forêt, une source d'énergie locale renouvelable ».

Pour répondre à cet enjeu, 4 objectifs ont été fixés dans le programme d'actions de la Charte :

- B1 : Préparer la filière bois énergie
- B2 : Sensibiliser et inciter au développement de cette filière
- B3 : Organiser la mobilisation de la ressource bois énergie
- B4 : Assurer la pérennité des projets.

Afin d'assurer la réalisation des actions envisagées, il était donc nécessaire dans un premier temps de se concentrer sur l'objectif B1, à savoir la connaissance des gisements et des besoins en équipements du territoire pour déterminer les conditions de mise en œuvre de la filière. C'est dans ce cadre que le SM PMB a initié une consultation sur **l'organisation de la filière bois-énergie dont le CCTP est produit en annexe.**

I.c. Le PSADER Pays du Mont-Blanc

Le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc a signé en 2008 un Contrat de Développement Rhône-Alpes avec la Région Rhône-Alpes. Celui-ci prévoit la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural.

Le programme est découpé en 2 axes : l'un lié à l'agriculture et l'autre lié aux activités de la forêt et du bois.

Ce dernier volet a repris les grandes actions prévues au niveau de la Charte forestière, leur permettant ainsi l'obtention d'un cofinancement régional.

Une fiche action du PSADER a été dédiée à la création et au développement de la filière bois énergie sur le territoire.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a tout d'abord envisagé en 2010 la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, démarche initiée par la Fédération Nationale des Communes Forestières dans le cadre du projet « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ». Cependant, dans la phase de recherche de financement, il a été nécessaire de revoir le contenu de ce type d'étude pour l'adapter au contexte du Pays du Mont-Blanc et aux différentes études déjà réalisées. C'est pourquoi, l'étude du SM PMB s'intitule « organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc » (**voir CCTP précité en annexe**).

I.4. Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve (PPA)

Le PPA est une obligation réglementaire pour les territoires connaissant des dépassements des valeurs limites et des valeurs cibles de concentration de polluants atmosphériques.

En concertation avec les acteurs locaux, le Préfet est tenu d'arrêter un plan d'actions visant à réduire ces émissions et ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes.

Le PPA doit être compatible avec le SRCAE ¹ (qui remplacera le PRQA ²). Un bilan annuel devra être présenté devant le CODERST ³.

Des dépassements de Benzo(a)Pyrène constatés dans la Vallée de l'Arve ont notamment conduit le Préfet à enclencher la mise en place d'un PPA dont la phase de consultation vient de se terminer.

Pour mémoire, le PPA réalise un inventaire des polluants et de leurs origines, fixe des objectifs de réduction et valide un plan d'actions en conséquence.

Le PPA de la vallée de l'Arve prévoit la mise en œuvre d'actions de réduction de la pollution dès 2012. Les mesures envisagées sont de deux types :

- Soit de nature permanente afin de réduire l'exposition de fond des populations,
- Soit temporaire de manière à limiter l'importance des pics de pollution.

¹ Schéma Régional Climat-Air-Energie

² Plan Régional de la Qualité de l'Air

³ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Dans les mesures pérennes envisagées, la sensibilisation à l'enjeu « Air » du bois énergie a été identifiée dans le cadre du renforcement de la surveillance des installations de combustion et la réduction des émissions des installations de combustion utilisant la biomasse.

Pour éviter les émissions des installations de combustion, il est également envisagé de structurer la filière bois.

Les objectifs du PPA convergent avec ceux de l'organisation de la filière bois énergie du SM PMB ainsi qu'avec le PCET de la CCVCMB.

En conclusion la réalisation de cette étude correspond à la fois aux enjeux de valorisation des ressources locales et de réduction de pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'un projet de développement durable du territoire qui doit fédérer aussi bien les acteurs publics que privés (professionnels et particuliers).

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Il est rappelé que la présente étude est intimement liée à l'avancement et aux résultats de l'étude sur l'organisation de la filière bois-énergie menée par le SM PMB (voir Volet 2 étape 5 du CCTP précité en annexe).

A partir des besoins du territoire déterminés dans le cadre de l'étape 1 de l'étude précitée, l'objectif de la présente étude sera de préciser les éléments de faisabilité d'une plate-forme stockage et séchage bois, c'est-à-dire :

- Les aspects techniques (localisation, dimensions, accès, matériels) dans le respect de critères environnementaux optimum (émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques réduits)
- Les aspects financiers (modèle économique à envisager, rentabilité du dispositif).
- Les aspects juridiques (structure porteuse publique et/ou privée ; analyse foncière).

III. CONTENU DE LA MISSION :

A partir des besoins du territoire déterminés à l'étape 2 et de la ressource disponible déterminée à l'étape 1 de l'étude portée par le SM PMB :

- a) Définir le volume de stockage nécessaire par rapport aux besoins actuels et à venir du territoire en précisant la part provenant de ressources locales et en distinguant le bois plaquette du bois bûche.
- b) Définir le nombre d'équipements de stockage nécessaires et les qualifier : plate-forme logistique, hangar, etc.
- c) Définir les caractéristiques techniques de ce(s) équipement(s) (localisation, dimensions, accès, choix du procédé, etc.) et leur impact environnemental en fonction des choix opérés.
- d) Proposer des implantations localisées en fonction de leur pertinence technique et foncière. Vérifier et analyser la disponibilité du foncier dans ce cadre ou identifier les contraintes liées.
- e) Définir le cadre juridique du dispositif : structure porteuse, statuts, partenariats, etc., ainsi que les complémentarités à envisager avec d'autres structures produisant des énergies renouvelables.
- f) Définir le modèle économique à mettre en place dans l'objectif d'assurer sa viabilité et sa rentabilité à long terme, notamment :
 - ➔ Prévoir une étude de marché
 - ➔ Mettre en évidence les coûts d'investissement et de fonctionnement des installations en fonction des stratégies de transformation, telles que :
 - Broyage bord de route puis stockage/séchage en plate-forme
 - Broyage + stockage/séchage sur plate-forme
 - Stockage/séchage de plaquettes provenant de l'extérieur du PMB
 - ➔ Mettre en évidence le coût de distribution:
 - par unité de produits : poids, volume, Mwh, etc.
 - En précisant les modalités/contraintes techniques, juridique, économique, etc.
 - ➔ Identifier les éventuelles subventions disponibles

Pour chacun des points ci-dessus mentionnés, différents scénarii présentant les avantages et les inconvénients de chaque solution seront proposés au Comité de pilotage de la CCVCMB qui les validera.

Livrables :

- Présentation de différents scénarii
- Sur la base du scénario retenu :
 - Cartographie à l'échelle du territoire des besoins en équipements de stockage
 - Rapport complet sur le dispositif à mettre en place pour répondre aux besoins du territoire: aspects techniques, juridiques et administratifs, financiers et organisationnels.
 - Fiche technique, juridique et financière de chaque équipement
 - Budget prévisionnel global
 - Calendrier prévisionnel.

IV. DELAIS

En lien avec la prestation d'organisation de la filière bois-énergie portée par le SM PMB (voir annexe) , la mission devra impérativement être achevée pour le 30 août 2012.

V. Formalisation de la Prestation

A. Déroulement de la mission

Le pilotage de l'action sera assuré par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Dans la réalisation de sa mission, le prestataire sera accompagné et orienté par un comité de pilotage composé d'élus du territoire et de techniciens, qui validera les différentes phases de travail.

Avec l'aval de la CCVCMB, le prestataire pourra proposer de compléter la composition de ce comité par des personnes extérieures (partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux notamment).

Le prestataire proposera un ordre du jour, animera les comités de pilotage et rédigera les comptes rendus.

Il transmettra les éléments de chaque réunion (power point) 10 jours avant au technicien référent de la CCVCMB.

Le bilan final sera également présenté au bureau exécutif ou au Conseil communautaire de la CCVCMB.

Le prestataire s'engage à produire les éléments techniques, financiers et de communication conformes avec les demandes de ses financeurs (note technique sur le déroulement de la mission, libellé des factures, logos).

B. Présentation de l'offre

Le prestataire devra proposer une méthode générale pour l'exécution de la mission, ainsi que pour chaque étape de réalisation :

- les différents moyens mis en œuvre,
- le calendrier de réalisation,
- le prix (qui devra être basé sur des coûts /journée).

L'ensemble de ces éléments sera à fournir au sein de mémoire technique comprenant également les compétences et références du prestataire en la matière.

Il sera nécessaire de joindre en complément une synthèse sur 2 pages à destination des élus.

C. Documents mis à disposition de l'offrant

CCTP « organisation de la filière bois-énergie du Pays du Mont-Blanc »

D. Livrables

- Cartographie à l'échelle du territoire des besoins en équipements de stockage (format pdf + SIG avec les métadonnées correspondantes)
- Rapport complet sur le dispositif à mettre en place pour répondre aux besoins du territoire: aspects techniques, juridiques et administratifs, financiers et organisationnels.
- En annexe : documents et bases de données (format Excel) utilisées pour l'étude
- Fiche technique, juridique et financière de chaque équipement
- Budget prévisionnel global
- Calendrier prévisionnel
- Un document de synthèse de 4 pages à destination des élus.

L'ensemble devra être transmis en deux exemplaires papiers et un exemplaire informatique.

E. Confidentialité

Le prestataire s'engage à préserver le caractère strictement confidentiel du résultat de l'étude ainsi que des données liées. Il ne pourra les diffuser sans l'autorisation préalable de la CCVCMB.

Tous les documents seront propriété exclusive de la CCVCMB.